



## Avis d'Appel d'Offres International

### DAO N°15/MAE/AgriFARM//2025

1. Le Gouvernement Guinéen à travers le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage a obtenu un financement du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) dans le cadre du Projet Agriculture Familiale, Résilience et Marché en Haute et Moyenne Guinée -AgriFARM HMG, et l'Unité de Gestion et de Coordination du Projet (UGCP) a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif aux **Travaux d'aménagement de cinq (05) périmètres rizicoles conformément aux prescriptions techniques ci-jointes**. Les Travaux seront exécutés dans la préfecture de Mamou dans un délai de cinq (05) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux.

#### **Ces travaux sont constitués en deux (2) lots :**

- ✓ **Lot N°1** : Travaux d'aménagement des plaines de Doumoukhoura (100 ha), de Coucoudara 2 (45 ha) soit un total de 145 ha.
    - **Préfecture de Mamou, Commune Rurale de Soyah.**
    - **Délai d'exécution : Cinq (5) mois.**
  - ✓ **Lot N°2** : Travaux d'aménagement des plaines de Parawil Baya (30 ha), de Lambantan 2 (30 ha) et de Tanbidala (65 ha) soit un total de 125 ha.
    - **Préfecture de Mamou, Commune Rurale de Kegneko.**
    - **Délai d'exécution : Cinq (5) mois.**
2. Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage à travers le **PROJET AGRICULTURE FAMILIALE, RÉSILIENCE ET MARCHÉ EN HAUTE ET MOYENNE GUINÉE -AGRIFARM HMG**, sollicite des offres sous plis fermés de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les **Travaux d'aménagement de 270 ha répartis sur cinq (5) plaines** en faveur du Projet AgriFARM dans la préfecture de Mamou.
  3. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini à l'article 23 du Code des Marchés Publics, concerne tous les candidats éligibles et remplissant les

conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par l'un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Projet AgriFARM sis dans la Commune Urbaine de Mamou, Quartier Tambassa  
Téléphone : **+224 622 27 24 43**, E-mail : [SDIALLO@agrifarm-guinee.org](mailto:SDIALLO@agrifarm-guinee.org) **du lundi au jeudi de 9H à 17H30 et le vendredi de 9H à 13H.**
5. Les exigences en matière de qualifications applicables aux candidats sont les suivantes :

**Capacité financière** : Le Candidat doit fournir la preuve écrite qu'il satisfait aux exigences ci-après :

- Fournir les bilans des trois (3) dernières années ;
- Avoir une capacité financière ou une facilité de crédit délivrée par un établissement financier reconnu d'un montant de :
- ✓ **Lot 1 : Six milliards cent millions (6 100 000 000 GNF)** de francs Guinéens ou son équivalent dans une monnaie convertible ;
- ✓ **Lot 2 : Cinq milliards quatre cent cinquante millions (5 450 000 000 GNF)** de francs Guinéens ou son équivalent dans une monnaie convertible.

**Capacité technique et expérience** : Le Candidat doit prouver avec documentation à l'appui qu'il satisfait aux exigences de capacité technique ci-après : *la réalisation d'au moins trois (03) marchés similaires en nature et en volume durant les cinq (5) dernières années et disposer d'un équipement et d'un personnel qualifiés et suffisants.*

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-dessus à compter du 26/05/2025 à **10H00** contre un paiement non remboursable d'un montant de **trois millions (3 000 000 GNF)** de francs guinéens.

La méthode de paiement sera comme suit :

- a. **50%** au compte N°41 110 71 « Receveur central du trésor » ;
- b. **30%** au compte N° 201 1000 407 de l'ARMP ouvert à la BCRG ;
- c. **20%** sur le numéro Orange Money N° : 622 27 24 43 au compte du projet AgriFARM-MHG

7. Les offres devront être rédigées en langue française et déposées en quatre **(04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies** à l'adresse ci-après : siège du **PROJET AGRICULTURE FAMILIALE, RÉSILIENCE ET MARCHÉ EN HAUTE ET MOYENNE GUINÉE-AGRIFARM HMG** à Mamou sis au quartier Tambassa dans la Commune Urbaine au plus tard **le 09/07/2025 à 12.H30mn**, date et l'heure limite des dépôts. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés. Les offres seront ouvertes le même jour à **13H00** en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis à l'adresse ci-après : **Siège du PROJET AGRICULTURE FAMILIALE, RÉSILIENCE ET MARCHÉ EN HAUTE ET MOYENNE GUINÉE – AGRIFARM HMG à Mamou sis au quartier Tambassa dans la Commune Urbaine.**
8. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de :
- ✓ **Lot N°1** : Trois cent quatre millions huit cent quatre-vingt-six mille sept cent cinquante-quatre de francs guinéens (304 886 754 GNF);
  - ✓ **Lot N°2** : Deux cent soixante-douze millions cent trente-huit mille cent quatre-vingt de francs Guinéens (272 138 180 GNF)

Ces garanties demeureront valides pendant **trente (30) jours** après l'expiration de la durée de validité de l'offre. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **cent vingt (120) jours** à compter de la date limite de soumission. Un soumissionnaire peut soumissionner sur tous les lots mais ne peut être attributaire de plus d'un lot.

Conakry, le 26 Mai 2025

**P/Le Ministre/P.O**  
**Le Secrétaire Général**  
**Oumar BARRY**

**P/Le Ministre P/O**  
**Le Secrétaire Général**

  
**Oumar BARRY**